

Atelier de renforcement des capacités des réseaux parlementaires et la société civile aux enjeux commerciaux et accord de partenariat économique (APE)

N'Djaména les 16 et 17 novembre 2017

Déclaration de N'Djaména

Nous, parlementaires et responsables des organisations de la société civile et du secteur privé, réunis à N'Djaména les 16 et 17 novembre 2017 dans le cadre de l'Atelier national de renforcement des capacités des Parlementaires et des Acteurs de la Société civile d'Afrique Centrale sur les enjeux du commerce et de l'Accord de partenariat économique (APE) et sur le futur de l'Accord de Cotonou ;

Nous nous félicitons de la tenue du présent atelier avec l'accompagnement et le soutien de GTT-PIR-CEMAC et le REPONGAC qui a permis de mobiliser les acteurs impliqués dans la dynamique des enjeux et de l'évolution des négociations sur l'Accord de Partenariat Economique en Afrique Centrale.

Aussi, saluons-nous les décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernements d'assurer la libre circulation des personnes et des biens lors du sommet extraordinaire de la CEMAC qui s'est tenu le 30 octobre 2017 à N'Djaména.

Nous reconnaissons que les pays de l'Afrique centrale en général et le Tchad en particulier recèlent des ressources qui constituent un enjeu important de développement socioéconomique et un levier pour l'intégration régionale.

Dans cette perspective, nous réaffirmons que les APE pourraient contribuer au développement de la Région et à l'approfondissement de l'intégration. C'est pourquoi, l'atelier invite les Etats de l'Afrique centrale et de l'UE :

- ✓ à la conclusion d'un Accord juste, équitable et profitable à leurs populations ;
- ✓ au respect des normes de l'OMC ;
- ✓ au rejet de la « clause de la Nation la plus Favorisée » qui est de nature à compromettre la capacité de la Région à conclure d'autres accords plus favorables notamment avec les Pays dits Emergents ;

- ✓ à la prise en compte de l'impact fiscal net par la compensation des baisses de recettes ;
- ✓ à l'adoption du PRADA (Programme Régional d'Accompagnement au Développement de l'Afrique Centrale) ;
- ✓ à l'harmonisation de l'environnement juridique et institutionnel ;
- ✓ à la Prise en compte des questions de sécurité, de l'immigration, du climat et des ODD ;
- ✓ au rejet de la clause de non-exécution ;
- ✓ à la prise en compte des négociations sur la mise en place d'une Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC).

Fait à N'Djaména le 17 novembre 2017

Les participants